

PROVINCE DE QUEBEC  
MRC D'AVIGNON  
MUNICIPALITÉ DE SAINT ANDRÉ DE RESTIGOUCHE

## AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE.

Que le conseil a adopté le 10 juillet 2023 le règlement numéro 003-2023  
règlement concernant les nuisances.

Copie du règlement est disponible au bureau municipal.

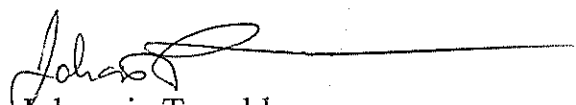
Donné à Saint-André-de-Restigouche, ce 18ième jour de janvier de l'an  
deux mille vingt-trois.

Johannie Tremblay  
Adjointe administrative

### Certificat de publication **Adoption du règlement 003-2023**

Je, soussigné, Johannie Tremblay, adjointe administrative, résidant à Matapédia  
certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une  
copie à chacun des endroits suivants savoir :  
Bureau municipal et site Matapédia-les-plateaux

En foi de quoi, je donne ce certificat 18ième jour du mois de juillet 2023.

  
Johannie Tremblay  
Adjointe administrative